



INFO SOLDE



JUIN 2017

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par téléphone : **0800 00 69 50**
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

Nouvelle mesure à partir de juin !

Application de la règle de l'avantage entre l'indemnité CAMP Sentinelle et l'ISATAP :

Militaires parachutistes : si vous percevez l'indemnité pour service en campagne (CAMP) au titre de l'opération Sentinelle et l'indemnité pour services aériens (ISATAP), la règle de l'avantage s'applique : vous bénéficierez de l'indemnité la plus rémunératrice (avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2017).

Une présentation détaillée de l'indemnité CAMP sur votre BMS

À compter du mois de juin, le libellé de l'indemnité CAMP sera détaillé, selon les cas considérés, de la manière suivante :

- «Indemnité pour services en campagne»
- «Indemnité pour service en campagne - SENTINELLE»
- «Indemnité pour service en campagne - CUIRASSE»
- «Indemnité pour service en campagne - SECPRO»

*«Retrouvez chaque mois
toutes les informations relatives
à votre solde»*

INFOS IMPORTANTES

Le «Parcours professionnels, carrières et rémunérations» (PPCR) s'applique aux militaires

Le PPCR permet de transformer une partie de vos primes en points d'indice et donc, à terme, d'augmenter votre retraite. Il s'applique à tous les fonctionnaires civils, mais également aux militaires et aux réservistes. Ce transfert s'appliquera à partir de votre solde du mois d'août. Un guide détaillé sera prochainement mis en ligne sur SGA Connect (info RH / Les essentiels / «Ma solde») et sur l'espace RH Solde (portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde).

VOTRE SOLDE
ACTUELLE

–

ABATTEMENT
INDEMNITAIRE

+

ATTRIBUTION DE
POINTS D'INDICE

=

VOTRE SOLDE
APRÈS PPCR

Dans quels cas déclarer la situation de votre conjoint ?

Si votre conjoint est militaire ou fonctionnaire civil, vous devez déclarer sa situation auprès de votre administration de proximité en précisant, s'il est militaire, son indice nouveau majoré (INM) et, s'il est fonctionnaire, son indice. La situation du conjoint est une donnée importante pour la détermination de certains droits, comme le calcul de la MICM.

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde

DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde

Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation

Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite

SSA > cpo3sa.sante.defense.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES